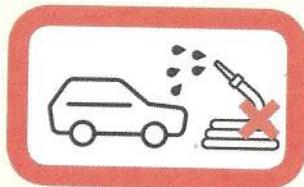




MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER DANS LE NORD JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2019

sauf au niveau du Delta de l'Aa et de la Sambre



Interdiction de laver les véhicules

hors stations professionnelles
équipées de système à recyclage



Interdiction d'arroser les pelouses et les jardins de 9h et 19h



Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées de plus de 20 m³...

sauf lorsque ce remplissage
est lié à la sécurité, sauf lors de la première
mise en service pour réception de travaux



Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... de 9h à 19h



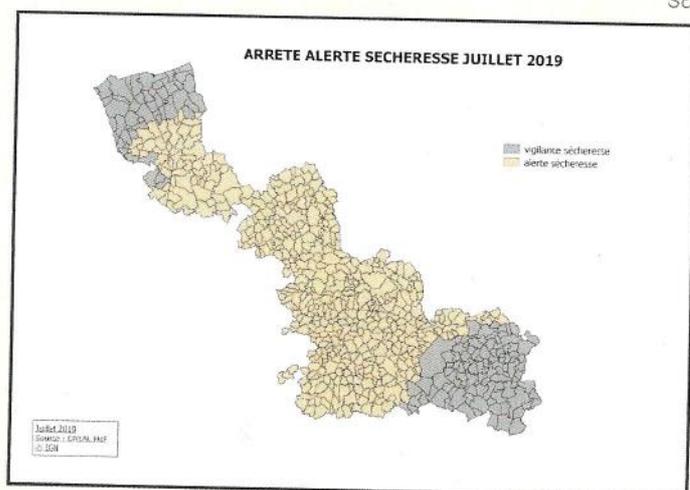
Restriction de l'irrigation agricole les samedi et dimanche de 10h à 18h

sauf dérogations



Fermeture des fontaines publiques

qui ne disposent pas
d'un circuit fermé pour l'eau



Consultez l'arrêté
sur www.nord.gouv.fr

Retrouvez l'ensemble des mesures prises
sur le site internet des services de l'État dans le Nord
www.nord.gouv.fr



www.nord.gouv.fr



prefetnord



@prefet59



prefethdf